



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 4 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le quatre octobre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MMES ARMENGAUD - VALERO - KAZIMIERCZACK- MM AYRAL - BERTHON - COLOMBIER - GALZIN - MOLIERES - VIALA D. - VERNHES - MMES FADDI - FRASSIN - RABOU - MM BARBERA - BAZART - BOUTIE - BRESSOLLES - CRIQUET - CURETTI - FAU - GAYRAUD - JULIE (Suppléant) - LAROCHE - LENCOU - MONTAGNE - MOULET - NUNES - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS - VANDENDRIESSCHE.

Mme BONNASSIEUX a donné pouvoir à M. BARDOU.

M. DAGUZAN a donné pouvoir à M. AYRAL.

M. ALBERT a donné pouvoir à M. GALZIN.

N° 2022/102

Objet : EHPAD Résidence « la Grèze » : tarifs 2022

Vu la notification de Monsieur le Président du Département du Tarn portant fixation des tarifs hébergement et dépendance applicables à compter du 1^{er} août 2022 à l'EHPAD Résidence La Grèze en date du 3 août 2022,

Monsieur le Président détaille aux membres de l'Assemblée les tarifs 2022 de l'EHPAD Résidence « la Grèze » applicables à compter du 1^{er} janvier 2022, à savoir :

Hébergement permanent (pour les résidents de 60 ans et +)	=	55,51 €
Hébergement permanent (pour les résidents de - de 60 ans)	=	74,61 €
Hébergement temporaire	=	60,46 €
Dépendance GIR 1 et 2	=	22,13 €
Dépendance GIR 3 et 4	=	14,04 €
Dépendance GIR 5 et 6	=	5,96 €

Concernant les tarifs journaliers, l'ordonnance n°2005-1477 du 1^{er} décembre 2005, interdit l'application de la rétroactivité. Les tarifs ont donc été calculés avec intégration du manque à gagner des 6 premiers mois et donc les tarifs applicables au 1^{er} août 2022 sont les suivants :

Hébergement permanent (pour les résidents de 60 ans et +)	=	54,60 €
Hébergement permanent (pour les résidents de - de 60 ans)	=	74,09 €
Hébergement temporaire	=	60,27 €
Dépendance GIR 1 et 2	=	24,60 €
Dépendance GIR 3 et 4	=	15,85 €
Dépendance GIR 5 et 6	=	6,69 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- fixe les tarifs 2022 applicables à compter du 1^{er} août 2022 de l'EHPAD « Résidence La Grèze » comme détaillés ci-dessus,

Envoyé en préfecture le 05/10/2022

Reçu en préfecture le 05/10/2022

Affiché le 05/10/2022

SLO

ID : 081-200034056-20221004-D2022_102-DE

- donne tout pouvoir à Monsieur le président pour la mise en délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,
Thierry BARDOU



Le secrétaire de séance,
Christine VALERO

Handwritten signature of Christine Valero.